

**LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR**  
—  
**CARTE BLEUE EUROPÉENNE**

- dernier titre de séjour en cours de validité
  - passeport en cours de validité
  - 3 photographies d'identité
  - justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
    - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
    - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
    - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
  - contrat de travail d'une durée égale ou supérieure à un an visé par le services de la main d'oeuvre étrangère
  - preuves du niveau de compétences répondant aux exigences suivantes :
    - diplôme sanctionnant au moins 3 années d'études supérieures
- OU**
- CV de l'intéressé ou tout autre document attestant de l'expérience professionnelle d'au moins 5 ans d'un niveau comparable

**MEMBRE DE LA FAMILLE**

- carte de séjour du conjoint ou parent portant la mention « scientifique-chercheur »
- livret de famille (les 5 premières années seulement)

**ATTENTION : DANS LE CADRE D'UN RENOUVELLEMENT D'UNE CARTE DE 1 AN, LE DEMANDEUR DOIT OBLIGATOIREMENT SE PRÉSENTER AVEC LE CONJOINT OU PARENT EUROPÉEN (les 5 premières années seulement)**